

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE
PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Convocation du 15 mars 2023 – Transmise le 15 mars 2023 – Affichée le 16 mars 2023

* * * * *
- - - - -

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., TUGAS M-N., BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., PIEFORT D., CLOCHARD H., PLAN S., MORANDIERE A., PINSUTI P., MOUMNI E., BURDELAUD J-P, GRUEL M-F, LATHIERE-JOLY R..

Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie MAIMBOURG (pouvoir à Madame Céline BRIAUD), Michel LATHIERE (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ).

Absents excusés : JOLIVET Gilles, MARQUISEAU Fanny, LERAY Pascal, NICOLLE Sandra

Madame Patricia PINSUTI est élue secrétaire de séance à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE230320231 : CONVENTION PRECAIRE POUR LA LOCATION DE LA BUVETTE DU BASSIN LUDIQUE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la gestion de la buvette du bassin ludique avait été confiée à l'Association La Maison Pop ces dernières années.

Pour l'année 2023, La Maison Pop a renouvelé son souhait de gérer à nouveau la buvette du bassin ludique dans le cadre de ses activités d'animation estivale du lac.

Il convient donc de renouveler la convention de location de cette buvette moyennant une redevance de 600 euros pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2023.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	Monsieur PIEFORT sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'autoriser la location de la buvette du Bassin Ludique à l'association La Maison Pop pour la période du 1er juin au 1er septembre 2023 ;
- Autorise le Maire à signer une convention précaire pour l'année 2023, non renouvelable ;
- Fixe la redevance due à 600 euros pour la durée globale de la convention ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2024.

DELIBERATION n° 017240DE230320232 : CONVENTION A PASSER POUR L'EXPLOITATION D'UN MANEGE ET D'UN STAND AU LAC BARON-DESQUEYROUX :

Monsieur le Maire rappelle que l'installation d'un manège et d'un stand sur le lac Baron-Desqueyroux, fait l'objet, chaque année, d'une convention d'occupation du domaine public à titre précaire avec l'exploitant de ces équipements.

Cette convention prévoit, pour l'année 2023, une ouverture du 1^{er} avril au 30 septembre avec possibilité d'extension jusqu'au 7 novembre 2023 inclus.

Le loyer pour la période de base serait fixé à 880 € entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. En cas d'extension d'ouverture au-delà de cette dernière date, il serait fixé à 220 € par période de 30 jours.

Le projet de convention prévoit également d'imposer des créneaux d'ouverture :

- en période de vacances scolaires : de 13h à 19h, 6 jours sur 7, les mercredis, week-ends et jours fériés étant des jours d'ouverture obligatoires ;
- hors période de vacances scolaires : de 13h à 19h, les mercredis, week-ends et jours fériés.

L'exploitant de l'emplacement devra en outre fournir toutes les garanties nécessaires en matière de sécurité de ses équipements et de couverture d'assurance.

Le non-respect de ses obligations pourra entraîner un refus d'acceptation de sa candidature pour la saison 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte le projet de convention d'occupation à titre précaire de l'emplacement du manège et du stand-snack sur le site du Lac Baron – Desqueyroux ;
- Autorise le Maire à signer une convention précaire pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2023, l'occupation pouvant être prolongée au-delà de cette période initiale dans la limite de la date du 7 novembre 2023, et le Maire disposant du libre choix du commerçant ;
- Fixe le loyer dû à 880 euros pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2023 et à 220 € par période de 30 jours en cas de prolongation de la durée d'occupation au-delà du 30 septembre ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2024 et que le non-respect des obligations arrêtées dans la convention d'occupation précaire pourra entraîner l'exclusion de l'occupant du processus d'attribution de l'emplacement en 2024 ;
- Autorise le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE230320233 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME :

Madame la Première Adjointe explique que la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes de Haute Saintonge (CDCHS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres, nécessite une réactualisation afin de prendre en considération les évolutions législatives et de préciser le travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la CDCHS.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en application de la loi « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est effective et impose :

- à toutes les communes de la CDCHS : le droit pour tous les usagers de saisir l'administration par voie électronique, et notamment la possibilité de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée,
- aux communes de plus de 3500 habitants : la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- de faciliter l'accès et l'information des administrés sur l'instruction de leur demande,
- de réduire les coûts de l'instruction (consommables, affranchissement, ...)
- d'augmenter la rapidité du traitement des demandes en réduisant les délais liés aux envois postaux.

Il est proposé au conseil d'approuver la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'autoriser le Maire à la signer.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à passer avec la Communauté des Communes de Haute Saintonge ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document ou entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE230320234 : PLAN LOCAL D'URBANISME :
MUTUALISATION DES ETUDES AVEC LES COMMUNES DE L'ESPACE DE VIE :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a choisi de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la commune a adhéré.

Ce groupement de commande prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il est offert la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les réunions d'espace de vie organisée à l'initiative de la Communauté de Communes de la Haute Saintonge dans le cadre de la phase de diagnostic préalable aux décisions des communes de révision ou d'élaboration de leurs PLUs ont permis d'engager une réflexion partagée sur l'aménagement du territoire de l'espace de vie de Montendre.

En effet, les communes interagissent entre elles, et ce depuis toujours.

Ces interactions entre communes s'opèrent sous diverses formes, par exemple :

- Des caractéristiques et enjeux similaires (vignoble, paysages, poids démographique, etc.) ;
- Des liens physiques (rivières, voie de communication, zones urbanisées limitrophes, etc.) ;
- Des liens fonctionnels (RPI, SIVOM, équipement, services, etc.).

Cette mutualisation serait donc l'opportunité de valoriser des synergies existantes ou en construction entre les communes.

Les pièces composant les PLU seraient co-construites sur le périmètre des communes associées avec une déclinaison à la commune.

- Les PLU s'élaborent sur une base commune : un patrimoine, des équipements, des flux, etc. déjà identifiés dans les études menées à l'échelle des espaces de vie. Ce diagnostic partagé permettra de mettre en exergue des potentiels, des dynamiques, des fonctionnements entre les communes, tout en soulignant leurs singularités.

Le **rapport de présentation** constitué de ce diagnostic apporterait également les justifications des choix politiques des communes. Des zooms spécifiques par commune viendraient enrichir le document et le personnaliser.

- Le **PADD** serait l'occasion de rappeler la vocation de chacune d'elles et les actions susceptibles d'y être engagées pour répondre collectivement à des enjeux communs.
- La **phase réglementaire** permettrait d'étudier toutes les dispositions qu'il est possible d'inscrire pour maîtriser l'urbanisation. Le retour d'expérience de chacune des communes serait un précieux atout pour enrichir les réflexions. Ce travail collectif permettrait par ailleurs d'homogénéiser les règlements des PLU et offrirait une meilleure lisibilité aux administrés.

Les **règlements écrit et graphique** auraient donc une base et trame communes mais un travail plus spécifique à l'échelle communale serait mené pour concrétiser le projet communal. Les **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** seraient également étudiées avec l'ensemble des communes puis rédigées plus précisément sur chaque commune.

En ce qui concerne l'espace de vie de Montendre, du fait des enjeux partagés et de leur continuité territoriale les Communes de Souméras, Coux, Expiremont, Pommiers-Moulons, Sousmoulins, Jussas, Corignac Bussac-Forêt, Mérignac, Bran, Vanzac et Messac ont manifesté leur souhait d'opter en faveur de cette démarche de mutualisation aux côtés de la Commune de Montendre.

Enfin, il convient de préciser qu'au-delà de cette démarche de territoire, cette mutualisation permettra aux communes qui décideront de s'y inscrire de bénéficier d'un rabais pouvant aller jusqu'à 15 % du montant du marché.

Les communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Vu la délibération du conseil municipal n° 017240DE111020224 du 11 octobre 2022 pour prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Vu la délibération du conseil communautaire n° 83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 017240DE111020225 du 11 octobre 2022 pour adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

Vu la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : Hurban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes

Considérant les synergies et les enjeux que la commune partage avec :

- Souméras
 - Coux
 - Expiremont
 - Pommiers-Moulons
 - Sousmoulins
 - Jussas
 - Corignac
 - Bussac-Forêt
 - Mérignac
 - Bran
 - Vanzac
 - Messac
-
- Décide de mutualiser ses études PLU avec les Communes citées ci-avant.
 - Autorise le Maire ou la Première Adjointe à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE230320235 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AK n°17:

Madame le Maire délégué de Chardes informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de Charente Maritime est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AK n° 47 située sur la limite avec la Commune de Coux, entre la RD 19 et la rue de Tallemagne.

Elle explique qu'il s'avère que le hameau de Tallemagne, sur la Commune associée de Chardes, tout comme les habitations situées au Nord de Montendre, à proximité avec la Commune associée de Chardes et la Commune de Coux, ne sont pas aujourd'hui couverts par une défense extérieure contre l'incendie.

Afin de remédier à ce manque, cette parcelle pourrait accueillir une réserve d'eau incendie 60 m3 conformément aux exigences du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Sollicité, le Conseil Départemental a fait savoir qu'il était prêt à céder cette parcelle à la Commune au prix de 170 €. Cette vente serait réalisée en la forme administrative par les services départementaux.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a également donné son accord pour que les travaux d'aménagement de la réserve incendie puissent être réalisés sans attendre la signature de l'acte de vente.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 17, propriété du Conseil Départemental de Charente Maritime, au prix de 170 € ;
- Autorise le Maire, la Première Adjointe ou le Deuxième Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche à cet effet;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE230320236 : CONSTAT DE LEVEE D'UN EMPLACEMENT RESERVE :

Madame la Première Adjointe informe le Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montendre a instauré un emplacement réservé d'une largeur de 15 m sur toute la longueur de la parcelle cadastrée section AS n° 56.

Cet emplacement réservé n° 37 a été constitué dans l'objectif de réaliser une voie de desserte d'une zone AU2 dans le secteur du lieu-dit les Châtaigniers.

L'objectif des emplacements réservés est de permettre à une collectivité de signifier son intention de se porter acquéreuse d'un bien afin d'y réaliser un projet ou aménagement et confère aux terrains impactés un statut dérogatoire au droit commun qui engendre, notamment, un droit de priorité réservé à la collectivité titulaire de l'emplacement réservé en cas de vente de l'immeuble et l'impossibilité pour le propriétaire du terrain de construire dans l'emprise de l'emplacement réservé.

En contrepartie, le propriétaire du terrain concerné dispose d'un droit de délaissement, dont les modalités d'exercice sont définies aux articles L 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et peut mettre en demeure la collectivité bénéficiaire de l'emplacement réservé de s'en porter acquéreuse (article L 123-17 du Code de l'Urbanisme).

Par courrier en date du 8 octobre 2021, déposé à la Mairie de Montendre contre délivrance d'un récépissé le 13 octobre 2021, Monsieur Bernard VASSORD, domicilié 28 rue de Ouillères, 17870 Breuil-Magné, a mis en demeure la Commune de Montendre de faire l'acquisition de la parcelle AS n° 56.

Considérant que l'acquisition de cet emplacement réservé n'était plus pertinente pour la Commune, dans la mesure où les évolutions du droit de l'urbanisme tendant vers une plus grande sobriété en matière de consommation des espaces et le Plan de Prévention du Risque Feux de Forêt conduiraient à ne pas ouvrir cette zone AU2 à l'urbanisation, il a été décidé de ne pas donner suite à cette mise en demeure.

Ni la Commune, ni les membres de l'indivision VASSORD n'ayant saisi le juge de l'expropriation à la suite de cette mise en demeure, il y a lieu de constater la levée de l'emplacement réservé n° 37 du PLU de la Commune de Montendre.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Considérant qu'aucun accord amiable n'a pu être trouvé pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n° 56 ou de la portion de cette parcelle correspondant à l'emplacement réservé ;

Considérant de la mise en demeure de faire l'acquisition de cette parcelle reçue en Mairie le 13 octobre 2021 ;

Considérant que ni la Commune, ni les membres de l'indivision VASSORD n'ont saisi le juge de l'expropriation dans un délai de 3 mois à compter du 13 octobre 2022 ;

Vu l'article L 230-4 du Code de l'Urbanisme qui dispose que « dans le cas des terrains mentionnés à l'article L 123-2 et des terrains réservés en application de l'article L 123-17, les limitations au droit de construire et la réserve ne sont plus opposables si le juge de l'expropriation n'a pas été saisi trois mois après l'expiration du délai d'un an mentionné à l'article L 230-3 » ;

- constate qu'aucun accord amiable n'a pu être trouvé pour le reste de des terrains inclus dans l'emplacement réservé n° 37 ;
- constate qu'en application de l'article L 230-4 du Code de l'Urbanisme, si, date de la mise en demeure d'acquiescer ces terrains, ni la Commune, ni les membres de l'indivision VASSORD n'ayant saisi le juge de l'expropriation dans un délai de 3 mois à compter du 13 octobre 2022, les limitations au droit à construire et la réserve ne seront plus opposables à cette dernière ;
- précise que, même si cet emplacement réservé et ses conséquences juridiques ne seront plus opposables, cet état de fait sera intégré dans le Plan Local d'Urbanisme lors de sa plus prochaine modification ;
- autorise le Maire ou la Première Adjointe à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE230320237 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES :

Monsieur le Troisième Adjoint informe le Conseil Municipal que la Commission de Surendettement des particuliers du 26/01/2023, dont les mesures imposées ont été validées le 10/03/2023, a prononcé un effacement total des factures de cantine dues pour un montant de 102,61 €.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes produites par Mr le Comptable Public de Jonzac, à la procédure d'endettement le 06/12/2022 pour 102,61 €.

Sur proposition du Troisième Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- l'admission en non-valeur pour créances éteintes des titres de cantine pour un montant de 102,61 €,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 6542 du budget primitif 2023.

DELIBERATION n° 017240DE230320238 : CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION LE CHAT LIBRE DES TROIS MONTS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article L 211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et de chats sur le territoire de sa commune. Notamment, il a pour mission d'organiser un service de fourrière auprès duquel seront conduits les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la Commune.

A l'échéance d'un délai de garde de 8 jours, l'animal capturé sera transmis à une association protectrice des animaux qui pourra ensuite le mettre à l'adoption ou, après avis vétérinaire, procéder à son euthanasie.

En ce qui concerne les chats errants sans maîtres, l'article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime dispose que « le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association. »

L'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV

de l'article L. 214-6 du code rural et de la pêche maritime, dans son annexe chapitre V édicte que : « Les animaux errants ne peuvent être saisis sur le territoire d'une commune qu'à la demande du maire de cette commune ou, dans les propriétés, dans les conditions prévus à l'article L211-22 du code rural et de la pêche maritime. [...] Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans des lieux publics, sur le territoire d'une commune, ne peuvent être capturés qu'à la demande du maire de cette commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que, dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre. »

L'Association Le Chat Libre des Trois Monts a développé depuis plusieurs années des actions de mise en place de cages de capture, de ramassage des chats et de stérilisation en partenariat avec le cabinet vétérinaire de Montendre qui permettent de satisfaire aux obligations réglementaires présentées ci-dessus.

Il apparaît donc pertinent de passer une convention avec l'association du Chat Libre des Trois Monts définissant les responsabilités respectives des différents intervenants en cas de déclenchement par le Maire de campagnes de stérilisation féline.

La Commune confie la gestion des opérations de capture à l'association Le Chat Libre des Trois Monts. Les campagnes de capture seront réalisées sur la base d'un arrêté municipal et la Commune assurera la diffusion de l'information à la population relative à la programmation de la campagne de stérilisation.

L'association procèdera à la mise en place des cages de capture, aux tournées journalières de ramassage des chats piégés et à leur placement provisoire dans un lieu adapté.

Elle assurera ensuite le transport des animaux à la clinique vétérinaire de Montendre et, après stérilisation et identification, prendra en charge leur relâcher sur les lieux de la capture, étant entendu que les puces d'identification seront mises au nom de l'association Le Chat Libre des Trois Monts.

La Commune prendra en charge directement auprès du cabinet vétérinaire les frais afférents à cette opération d'après la tarification des interventions suivante :

- Pose de puce 37,30 €
- Castration 33,00 €
- Ovariectomie 67,00 €
- Ovariohystérectomie 104,20 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention avec l'association le Chat Libre des Trois Monts pour l'organisation d'une campagne de stérilisation et identification des chats errants du territoire de la Commune de Montendre ;
- Autorise le paiement des actes pratiqués par la SAS DE VETERINAIRES DELOCHE et ROUSSELLE de Montendre sur présentation de facture,
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE230320239 : CONVENTION A PASSER AVEC LA SPA POUR LA PRESTATION DE SERVICE DE CAPTURE ET GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L211-22 du Code Rural, la Commune doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats. Notamment en prescrivant que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la Commune soient conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L211-25 et L211-26 du Code Rural.

Le Maire propose donc pour l'année 2023 de signer une convention avec la SPA de Saintes, Refuge du Bois Rulaud, pour venir récupérer l'animal capturé et la prise en charge de l'animal en fourrière.

Le prix forfaitaire est de 0,60 € par habitant soit pour l'année 2023, 3 274 habitants (donnée Insee janvier 2023) x 0,60 € = 1 964,40 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- DECIDE de signer la convention de prestation de service avec la SPA de SAINTES Refuge du Bois Roulaud,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce service,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2023.

**DELIBERATION N° 017240DE2303202310 : CONVENTION A PASSER
AVEC LE SDEER TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - INTEGRATION
DE CES TRAVAUX :**

Monsieur le troisième Adjoint explique qu'en 2021, le SDEER a assuré la maîtrise d'ouvrage de travaux neufs du réseau d'éclairage public dans le cadre suivant :

- Mise en lumière de la Mairie de Vallet dossier EP240-1100,
- Remplacement des coffrets vétustes terrain de base-ball dossier EP240-1102,
- Mise en place d'un candélabre autonome à l'entrée du Collège dossier EP240-1103,
- Complément d'éclairage des abords du Collège Boulevard de Saintonge dossier EP240-1097,

pour un montant total de 19 425,12 € (HT). Le SDEER participant à ces travaux à hauteur de 50% soit pour un montant de 9 712,57 €.

Considérant la conformité de la réalisation des travaux, il convient :

- d'intégrer ces travaux dans la comptabilité communale,
- d'adopter les conventions avec le SDEER qui prévoit le remboursement de la participation de la Commune d'un montant de 8 885,36 € sous forme d'emprunt (sans intérêts) en 5 annuités de 1 777,07 € pour les dossiers n° EP240-1100, EP240-1102 et EP240-1103 et un remboursement sous forme d'emprunt de 827,19 € en 3 annuités pour le dossier n° EP 240-1097 conformément aux conventions annexées à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Autorise le Maire à procéder à l'intégration de ces travaux de mise en place d'éclairage public dans la comptabilité communale :

<i>ARTICLE ET LIBELLE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
21534/041 – Réseaux d'électrification	19 425,12 €	
168758/041 – Emprunts auprès d'autres groupements		9 712,55 €
13258/041 – Subventions autres groupements		9 712,57 €
TOTAL	19 425,12 €	19 425,12 €

- Adopte les conventions avec le SDEER prévoyant le remboursement de la somme de 8 885,36 euros en 5 annuités de 1 777,07 euros à compter du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 1^{er} juin 2027 pour les dossiers EP240-1100, EP240-1102 et EP240-1103, ainsi que la somme de 827,19 euros en 3 annuités de 275,73 euros à compter du

1^{er} juillet 2023 jusqu'au 1^{er} juillet 2025 pour le dossier EP240-1097, correspondant à la participation de la Commune pour ces travaux.

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

DELIBERATION n° 017240DE2303202311 : OBJET : ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2022 :

Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune en 2022 sur son territoire, en application de l'article L-2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Prend acte** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune en 2022 (voir état ci-dessous) qui sera annexé au compte administratif 2022.

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2022						
DESIGNATION DU BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DE L'ACHETEUR	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX						
TERRAIN	Section AD n° 36 L.c Grand Pré		CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES DEUX SEVRES	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 8 Juillet 2022 dressé par Maître Christophe CAZENAVE Notaire à Niort	1 €
Parcelle bois	Section 456 B n° 1043 et 1044 La Martinelle sur Vallet		FRADON Annie	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 6 Janvier 2021 dressé par Maître FIEUZET Sébastien	200 €

DELIBERATION n° 017240DE2303202312 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Monsieur le Troisième Adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'employés saisonniers pour assumer, durant la période estivale, le fonctionnement du Bassin Ludique et la surveillance de la baignade du Lac, l'entretien du Lac et l'arrosage et les espaces verts.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- autorise le recrutement de quatre adjoints techniques territoriaux contractuels saisonniers à temps complet rémunérés sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux :
 - le premier pour une période de 5 mois allant du 1^{er} juin 2023 au 31 octobre 2023 ;
 - le deuxième pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023 ;
 - le troisième et le quatrième pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 12 septembre 2023.
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, l'un pour une période de 5,5 mois du 1^{er} juin au 15 novembre 2023 et l'autre pour une période de 3 mois du 16 juin au 15 septembre 2023, ceci afin d'assurer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur au bassin ludique. Les agents recrutés devront être titulaires du BEESAN ou BPJEPSAAN et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 528 correspondant au 8^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux principaux 2^e classe des activités physiques et sportives ;
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, pour une période de 2,5 mois du 17 juin au 1^{er} septembre 2023, pour assurer les fonctions de surveillant de baignade sur la zone aménagée du Lac. Les agents recrutés devront être titulaires du BNSSA et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 461 correspondant au 10^{ème} échelon de la grille de rémunération des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives qualifiés ;
- Autorise le recrutement, à compter du 1^{er} mai 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023, d'un adjoint technique territorial contractuel saisonnier à temps complet pour assurer l'entretien des locaux du bassin ludique. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE2303202313 : CREATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE :

Monsieur le Troisième Adjoint rappelle que le Conseil Municipal a déjà eu à se prononcer sur le principe de la création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il expose que :

VU le Code de sécurité intérieure, et notamment les articles L.132-4 et suivantes et D.132-7 et suivants ;

CONSIDERANT qu'une augmentation des atteintes aux personnes et aux biens a été constatée sur les communes du canton des Trois Monts. Il apparaît que le nombre de violences intrafamiliales est l'un des plus élevés au niveau de département de la Charente-Maritime.

Il apparaît nécessaire de mettre en place et d'engager une politique de sécurité et de prévention des actes de délinquance et de violence envers la population.

Depuis désormais plusieurs mois, les communes du canton ont entamé des discussions visant à créer un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), en partenariat avec les services de l'État (notamment la sous-préfecture et le Procureur de la République).

Le CISPD est une instance intercommunale autour de laquelle sont mobilisés les institutions et les organismes publics et privés concernés par la lutte contre l'insécurité et la délinquance.

Ce Conseil constituera le cadre privilégié des échanges d'informations et des collaborations entre l'ensemble des membres. Il aura notamment comme mission de :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés ;
- Encourager et développer les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes ;
- Mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ;
- Mobiliser des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive ;
- Récueillir des informations régulières et documentées sur la situation du territoire.

Le CISPD est composé du Préfet, du Procureur de la République, de la Présidente du Département, et des Maires des communes membres ou de leurs représentants. Il pourra également intégrer des représentants des services de l'Etat et des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques.

La présidence du CISPD sera assurée par une personne désignée par une des communes membres. La gouvernance du CISPD sera par ailleurs fixée par un règlement intérieur qui définira les règles de fonctionnement de cette instance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- APPROUVE :

- o La création d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- o L'intégration de la commune de Montendre au sein du futur Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ;

- AUTORISE le Maire ou la Première Adjointe à signer tout document relatif à ce dossier.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne compte-rendu au conseil municipal de ses délégations annexé au présent compte-rendu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Antoine SIRDEY, Directeur Général des Services, a candidaté au poste de Directeur Général des Services de la Commune de Saint Jean d'Angély. Madame la Maire de Saint Jean d'Angély ayant décidé de son recrutement sur ce poste, il mutera donc au mois de septembre prochain.

Il remercie Antoine SIRDEY pour ces années passées au service de la Commune de Montendre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Patricia PINSUTH

Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

Période du 08/12/2022 au 14/03/2023 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Total TTC
08/12/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine de novembre.	1 535,96
08/12/2022	BMSO - POINT P	Petites fournitures Charades.	422,76
08/12/2022	CACC	Petit matériel et vêtements de travail.	1 892,27
08/12/2022	CEDEO	Petit matériel.	116,23
08/12/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Charades.	978,31
08/12/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Enrobé à froid voirie.	830,40
08/12/2022	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Plants fleurs fleurissement hiver Vallet.	114,66
08/12/2022	Entreprise BRET Florent	Pose fourreau en zinc centre culturel	192,00
08/12/2022	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	121,98
08/12/2022	SCEA ALAIN PILLET	Pineau blanc et rouge vin d'honneur Noël communal	204,00
08/12/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées JC du 11 novembre.	267,22
08/12/2022	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Affiches pour soirée Téléthon, fête de la Laïcité	354,96
14/12/2022	SARL BOUE FRERES	Petit matériel espaces verts et Vallet.	771,62
14/12/2022	SARL LANDREAU ET FILS	Huile saturateur bois Charades.	324,48
14/12/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Charades.	197,65
14/12/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel espaces verts Vallet.	43,70
14/12/2022	INTERFORUM - UNE MAISON D'ÉDITION SEJER	Fournitures jeux école maternelle.	143,80
14/12/2022	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	397,54
14/12/2022	GETADE ENVIRONNEMENT	Engrais pelouse stade foot.	1 705,44
14/12/2022	MEDAN S.A.	Gazon stade de foot.	378,31
14/12/2022	NEWLOC	Location pelle à pneus du 7 au 18/11/2022.	2 772,06
14/12/2022	SARL BERGER	Démontage et abattage de 2 peupliers parking lac	1 682,40
14/12/2022	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Fourniture et pose d'un poteau bois Télécom.	432,00
14/12/2022	SARL BOUE FRERES	Réparation tracteur Kubota.	318,41
14/12/2022	SAS LAMATHERM	Contrat entretien du 01/11/2022 au 31/10/2023 bâtiments communaux	2 376,00
14/12/2022	SARL JARDIFLOR	Gerbe fleurs cérémonie du 11 novembre et sapin de Noël	973,00
14/12/2022	SUEZ RV SUD OUEST	Collecte déchets JC du 11 nov.	1 076,20

14/12/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Réfection trottoirs devant l'école avenue de la République	30 863,17
15/12/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Chardès.	303,12
15/12/2022	SASU ADHE PUB	Fourniture et pose d'adhésifs sur la salle de musique	792,00
15/12/2022	PIERRON - ASCO & CELDA	Fournitures scolaires école maternelle.	84,00
15/12/2022	GETADE ENVIRONNEMENT	Engrais terrain foot.	516,00
15/12/2022	DEKRA INSPECTION	Vérification obligatoire camion nacelle et tracteur	345,47
15/12/2022	SARP OSIS OUEST BLAYE	Hydrocourage bacs dégraisseurs cuisine restaurant école maternelle	414,32
15/12/2022	SARP OSIS OUEST BLAYE	Hydrocourage bac dégraisseur cuisine Maison des Bateleurs	462,40
15/12/2022	SARL BRICO-ONE	Réparation tronçonneuse Chardès.	117,60
15/12/2022	SARL JARDIFLOR	Fleurs cérémonie 11 novembre sur Chardès et Vallet	100,00
15/12/2022	SAS TERANGA SECURITY	Prestation de prévention de surveillance et de sécurité JC 11 nov	4 406,40
15/12/2022	TANDEM PRODUCTION	Repas pris JC du 11 novembre pour l'installation manège	50,64
15/12/2022	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression papier en-tête Mairie.	274,80
16/12/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Vallet.	386,89
16/12/2022	SASU ADHE PUB	Fourniture panneau composite plan du territoire de Vallet	581,88
16/12/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux de police pour voirie.	159,72
16/12/2022	EURL LIBRAIRIE MOLLAT	Livres école élémentaire (plan bibliothèque).	1 110,80
16/12/2022	SARL JARDIFLOR	Plants de fleurs fleurissement hiver vallet.	41,35
16/12/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Location mini pelle, tarière et remorque travaux vallet	562,32
16/12/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion domaine public parcelles NEVEU	100,00
16/12/2022	PINTEL JOUETS / JOUETCLUB ENTREPRISE	Jouets Noël communal.	842,70
16/12/2022	LA POSTE - DOT COURRIER POITIERS	Renouvellement boîte postale du 01/01/2023 au 31/12/2023	118,80
19/12/2022	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées goûter Noël restaurant scolaire.	380,04
19/12/2022	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées + produits d'entretien don du sang du 16/12/2022	144,65
19/12/2022	ANTARGAZ	Livraison gaz logement 22 rue des Genêts.	1 699,80
19/12/2022	PLG	Produits d'entretien.	1 753,21
20/12/2022	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	192,23
20/12/2022	SAS ESPI BATIMENT	Remplacement porte salle de bain presbytère.	1 452,00
20/12/2022	SAS ESPI BATIMENT	Diverses réparations sur portes salles centre de loisirs	2 394,00
20/12/2022	SAS ESPI BATIMENT	Remplacement moteur volet roulant appartement n° 2	535,00
22/12/2022	SGDS	Produits d'entretien.	1 578,48
22/12/2022	CONVIVIO PRO	Repas livrés en Novembre écoles	16 737,41
22/12/2022	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine de décembre 2022	678,56
22/12/2022	CHUBB FRANCE	Fourniture et pose plan intervention plastifié mairie de Vallet	170,64
22/12/2022	CHUBB FRANCE	Vérification désenfumage ateliers.	78,82
22/12/2022	COOPERATIVE REGIONALE	Vin et tire-bouchon buffet Noël communal du 21/12/2022	20,45
22/12/2022	GUYOT Norman	Réalisation de 3 tableaux pour 50è anniversaire d'association des 3 communes	1 550,00

23/12/2022	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie Décembre.	844,80
23/12/2022	O PTITS OIGNONS - GREGOIRE Sabrina	Fourniture denrées buffet Noël communal du 21/12/2022	1 205,00
23/12/2022	CHUBB FRANCE	Vérification alarme incendie et éclairage de sécurité	527,72
31/12/2022	PLG	Savon de Marseille.	20,54
31/12/2022	BMSO - POINT P	Petit matériel Chardès.	72,07
31/12/2022	CEDEO	Petit matériel.	63,08
31/12/2022	MARRAUD SAS	Fourniture peinture ateliers.	122,88
31/12/2022	SARL BOUE FRERES	Petit matériel ateliers.	260,24
31/12/2022	SARL SNM	Fournitures et petit matériel.	597,40
31/12/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux de signalisation.	176,09
31/12/2022	CACC	Vêtements de travail services techniques.	1 207,02
31/12/2022	OCEALIA INFORMATIQUE	Hébergement et installation module congés + Mise en service	1 740,00
31/12/2022	GREEN LOC	Location broyeur branches suite taille des arbres.	990,89
31/12/2022	SARL MARRIER Jérôme	Remplacement des contacteurs ventilo-convecteurs salle village de vacances	360,00
31/12/2022	SARL BOUE FRERES	Réparation chargeur tracteur Kubota.	1 325,50
31/12/2022	MONTENDRE TRAITEUR Mr Christophe BOULLE	Chocolats Noël des écoles.	305,00
31/12/2022	A2C SERVICES	Double clés services techniques.	12,00
31/12/2022	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit matériel espaces verts Chardès + gazon.	178,75
31/12/2022	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique.	527,08
31/12/2022	TERRADIS	Acquisition 5 Kg de plants pied de mur pour fleurissement	999,19
31/12/2022	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule IVECO ateliers.	545,74
31/12/2022	ORANGE BUSINESS SERVICES	Frais téléphoniques flotte portables.	682,74
31/12/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine décembre.	1 110,06
31/12/2022	CARDIAC SCIENCE FRANCE	Maintenance 2 défibrillateurs extérieurs effectuée	360,00
31/12/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café mairie et denrées vin d'honneur du 15/12/2022	66,35
31/12/2022	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Produits d'entretien + produits pharmaceutiques cantine Chardès	84,40
31/12/2022	SARL JARDIFLOR	Petit matériel et arbustes plantations hivernales.	821,15
31/12/2022	SARP OSIS OUEST BLAYE	Pompage réseau assainissement collectif village de vacances	274,52
31/12/2022	SARL ALBERT	Dépannage 2 climatisations salle d'expression corporelle	676,80
31/12/2022	SARL ALBERT	Dépannage chaudière fioul école Vallet.	436,80
31/12/2022	SARL ALBERT	Entretien pompe à chaleur salle municipale.	436,80
31/12/2022	SARL ALBERT	Dépannage PAC maison de la solidarité.	1 295,80
31/12/2022	SARL ALBERT	Entretien climatisation plafonnier salle d'expression corporelle	468,65
31/12/2022	SARL ALBERT	Entretien maintenance chaudières, PAC, chauffe-eau	11 345,40

31/12/2022	SARL ARTEC CINEMAS	Séances de cinéma offertes aux enfants des écoles	1 022,00
31/12/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel services techniques.	342,07
31/12/2022	SARL JARDIFLOR	Plants fleurs fleurissement hivernal Chardes.	241,00
31/12/2022	SASU ADHE PUB	Modification date banderole don du sang du 16/12/2022	78,00
31/12/2022	SARL ALBERT	Matériel pour extension système d'arrosage golf.	760,03
31/12/2022	SAS EDITIONS GIBUS	Abonnement Petit Gibus école élémentaire.	52,77
31/12/2022	BMSO - POINT P	Petit matériel Chardes.	222,10
31/12/2022	TESSIER Philippe	Pain Octobre Novembre et Décembre restaurant scolaire	1 157,60
31/12/2022	TESSIER Philippe	Pain JC du 11 Novembre.	39,90
31/12/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures et petit matériel services techniques.	465,78
11/01/2023	PUM PLASTIQUES SAS	Tampon pour voirie.	239,72
11/01/2023	OCEALIA INFORMATIQUE	Abonnement module congés océalia + maintenance logiciel plannings	1 392,00
11/01/2023	SARL LAFICOM	Logiciel Budg'Eclair 2023.	324,00
11/01/2023	SARL MARRIER Jérôme	Remplacement contacteur et relais ventilo convecteur salle village de vacances	210,00
11/01/2023	HORANET	Contrat maintenance et assistance téléphonique système billetterie bassin ludique	1 952,40
11/01/2023	SARL MICROBIB	Maintenance logiciel bibliothèque année 2023.	296,40
18/01/2023	LA QUINCAILLERIE - SARL WEDOTO	16 plateaux repas réunion du 11 janvier comité pilotage Petites villes de demain	466,00
18/01/2023	NOREMAT SAS	Petit matériel tracteur fléau et déflecteur groupe électrogène	2 085,24
18/01/2023	SARL BOUE FRERES	Petit matériel ateliers.	73,22
18/01/2023	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression bulletin municipal n° 1 2023, cartes de vœux	2 046,89
18/01/2023	SAS FAVI "DOVE BUSTERS"	Intervention dépeignage réalisée le 4 janvier 2023	1 320,00
18/01/2023	LOCAM SAS	Location installation vidéo surveillance du 28/01 au 19/02/2023 mairie de Chardes	94,52
18/01/2023	SARP OSIS OUEST BLAYE	Hydrocurage réseau assainissement et pompage et nettoyage salle municipale	531,18
18/01/2023	SARP OSIS OUEST BLAYE	Hydrocurage canalisations assainissement salle des fêtes de Vallet	463,54
18/01/2023	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule Trafic ateliers.	200,10
18/01/2023	SARL BOUE FRERES	Aftutage chaîne tronçonneuse espaces verts.	9,00
18/01/2023	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	160,28
24/01/2023	DUREPAIRE SAS	Granulés bois chauffage gymnase.	4 709,41
24/01/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules lère quinzaine janvier.	737,08
24/01/2023	ANTARGAZ	Renouvellement abonnement gaz bâtiment 22 rue des Genêts	116,70
24/01/2023	PLG	Produits d'entretien.	239,76
24/01/2023	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Chardes.	66,30
24/01/2023	TRAVAU PUBLICS TAPHANEL CELINE	Fourniture calcaire voirie.	550,56
24/01/2023	VEDIF Collectivités	Acquisitions 30 bornes pour voirie.	2 700,00

24/01/2023	EURL LIBRAIRIE MOLLAT	Livres école élémentaire.	23,52
24/01/2023	JOURNAL DES MAIRES	Renouvellement abonnement du 04/2023 au 03/2024.	110,00
24/01/2023	TESSIER Philippe	Dentées lunch 50è anniversaire association communes	334,00
24/01/2023	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression cartes de vœux Maire délégué de Vallet	93,60
25/01/2023	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible Mairie.	4 080,00
25/01/2023	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école maternelle et élémentaire.	9 949,76
25/01/2023	FESTICUP.fr	500 Gobellets et 4 pichets en polypropylène pour manifestations	558,00
25/01/2023	AARPI DROUINEAU 1927	Honoraires cession du Village de Vacances.	2 940,00
25/01/2023	SCP GASCHIGNARD LOISEAU MASSIGNON	Honoraires pourvoi et consultation affaire FRADON/COMMUNE	3 600,00
25/01/2023	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Construction regards avaloirs sur réseau existant rue de la Rogère	12 667,13
25/01/2023	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Réseau assainissement des eaux pluviales route de Jussas	15 990,97
26/01/2023	COOPERATIVE REGIONALE	Dentées + fournitures entretien restaurant scolaire	18,92
26/01/2023	SARL LC LAVAGE	Jetons pour lavage véhicules.	100,00
26/01/2023	SARL SIMON-OLLIER	Sacs aspirateurs.	59,99
26/01/2023	FABREGUE IMPRIMERIE	Fournitures administratives pour CNI et passeports	186,02
26/01/2023	SARL SIMON-OLLIER	Ramettes papier A4 et A3.	1 111,40
26/01/2023	NOREMAT SAS	Réparation sur tracteur Kubota.	1 185,59
27/01/2023	HD SERVICES	Achat abonnement logiciel de création CANVA.	132,44
27/01/2023	LA HAUTE SAINTONGE LES EDITIONS DU PHARE	Renouvellement abonnement du 17/02/2023 au 09/02/2024	68,00
07/02/2023	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible écoles de Charades et de Vallet.	3 795,22
07/02/2023	COOPERATIVE REGIONALE	Dentées cantine Vallet.	4,09
07/02/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Dentées réunion bilan téléthon du 31/01/2023.	16,20
07/02/2023	SGDS	Produits d'entretien école maternelle.	46,68
07/02/2023	SAGELEC	Pièces WC automatique Place des Droits de l'Homme.	104,60
07/02/2023	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique gymnase, salle d'expression corporelle	1 289,81
07/02/2023	CACC	Vêtements de travail nouveaux agents BOULE et BERNARDON	122,28
07/02/2023	L'ECHOPPE SARL	Tablier protection cuisine restaurant scolaire.	155,40
07/02/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Fournitures bureau Mairie Charades.	22,38
07/02/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Dentées cérémonie des vœux Maire délégué de Vallet	60,92
07/02/2023	SAPIAN	Dératisation, désourisage et désinfection salle des fêtes Vallet, Maison petite enfance, restaurant scolaire	1 261,64
07/02/2023	SAPIAN	Dératisation salle municipale montendre.	210,00
07/02/2023	SARL OSIS OUEST BLAYE	Nettoyage et pompage bacs dégraisseurs restaurant scolaire	414,32
07/02/2023	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie janvier.	921,60
07/02/2023	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule Trafic.	293,27

07/02/2023	SEGWIN TRAITEUR	Cocktail apéritif vœux du Maire délégué de Vallet	560,00
13/02/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine janvier 2023.	1 267,76
13/02/2023	A2C SERVICES	Doublets de clés.	12,00
13/02/2023	BMSO - POINT P	Petit matériel espaces verts + grave et ciment Vallet	184,16
13/02/2023	CEDEO	Fournitures diverses.	878,07
13/02/2023	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Housse de sièges pour véhicule.	145,08
13/02/2023	SARL SNM	Petit matériel chantiers divers.	581,64
13/02/2023	SARL LANDREAU ET FILS	Enrobé à froid voirie.	132,19
13/02/2023	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Veste de pluie agent Chardès.	43,65
13/02/2023	CONVIVIO PRO	Repas livrés en novembre et décembre sur les écoles Montendre Chardès Vallet	10 419,81
13/02/2023	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Frais visite véhicule Ford Transit.	65,00
16/02/2023	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées cantine de Vallet.	11,92
16/02/2023	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Tampon urbanisme + Impression carnets bons de commande	530,50
16/02/2023	MANUTAN COLLECTIVITES	Acquisition d'une penderie avec lot de 25 cintres salle municipale	836,16
16/02/2023	SARL BOUE FRERES	Petit matériel espaces verts et ateliers.	291,95
16/02/2023	L'ECHOPPE SARL	Vêtements de travail agents restaurant scolaire.	218,40
16/02/2023	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	459,71
16/02/2023	ASSOCIATION INTERMEDIAIRE V.I.E.	Mise à disposition personnel surveillance inter classe école maternelle	511,36
20/02/2023	SARL E.G.C.B. 17	Réfection muret et clôture Maison des Bateleurs.	0,00
21/02/2023	ANTARGAZ	Livraison gaz bâtiment rue des Genêts.	2 377,57
21/02/2023	SARL BOUE FRERES	Petit matériel ateliers.	324,74
21/02/2023	DEKRA INSPECTION	Contrôle obligatoire appareil levage.	432,00
21/02/2023	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Location mini-pelle 5 jours chantier.	433,22
21/02/2023	SARP OSIS OUEST BLAYE	Hydrocurage immeuble bloc scolaire.	361,13
21/02/2023	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Mise en sécurité candélabre accidenté rue du Bois des Granges	182,47
21/02/2023	SARL BRICO-ONE	2 Affutages chaîne tronçonneuse Chardès.	16,00
21/02/2023	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Affiches exposition.	239,76
21/02/2023	SASU ADHE PUB	Nettoyage et recollage adhésifs panneau "Réservé crèche"	48,00
22/02/2023	SARL E.G.C.B. 17	Réfection muret et clôture Maison des Bateleurs.	8 168,28
28/02/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine février 2023 véhicules.	1 071,44
28/02/2023	MANUTAN COLLECTIVITES	Petit matériel ateliers.	79,20
28/02/2023	BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE - PEMF	Livres bibliothèque.	589,13
28/02/2023	ACPR - PREVENTION	Actualisation document unique 2023.	1 440,00
28/02/2023	CONCEPT SERVICES	Abonnement aux services Microsoft Office 365	1 893,60

28/02/2023	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal n° 1.	594,33
28/02/2023	SARL PALARD	Enlèvement pour mise en fourrière véhicule suite à réquisition police municipale	121,27
28/02/2023	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE	Terrassement sur chemin des Richards à Vallet.	1 900,80
28/02/2023	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie Février 2023.	921,60
28/02/2023	SARL ROCHE	Intervention sur chauffe-eau salle des fêtes de Vallet	253,18
28/02/2023	TESSIER Philippe	Galette des rois cérémonie vœux Maire délégué de	34,00
03/03/2023	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Fabrication et pose portail couissant atelier Chardes	4 620,00
03/03/2023	RESE	Protection incendie allée Manfred Lampl.	2 389,92
07/03/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine février véhicules.	1 053,16
07/03/2023	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Produits d'entretien cantine de Chardes.	53,39
07/03/2023	A2C SERVICES	Doubles de clés et accessoires ateliers.	64,20
07/03/2023	CACC	Matériaux pour chantier sur divers bâtiments.	1 759,34
07/03/2023	D+ SERVICES	3 Transformateurs pour DAE.	636,00
07/03/2023	DECATHLON PRO	Gants + drisse bateau mairie de Chardes.	54,98
07/03/2023	LAROCHE MOTOCULTURE	Achat tronçonneuse espaces verts.	264,00
07/03/2023	SARL LAMBERT MOTOCULTURE	Acquisition chaîne, casque et guide chaîne.	134,55
07/03/2023	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Mallette de dépannage pour véhicules.	214,80
07/03/2023	SARL SNM	Matériaux lavoir rue de Bagatelle.	754,75
07/03/2023	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures diverses services techniques.	576,07
07/03/2023	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Ampoules mairie de Chardes.	15,98
07/03/2023	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures Vallet.	196,99
07/03/2023	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique bâtiments.	369,96
07/03/2023	L'ECHOPPE SARL	Sabots agents CUI restaurant scolaire.	27,60
07/03/2023	GREEN LOC	Location broyeur à végétaux en Janvier et en Février	1 784,59
07/03/2023	NOREMAT SAS	Réparation tracteur Kubota.	4 754,05
07/03/2023	SARL ALBERT	Intervention sur chauffage école de Chardes.	3 16,51
07/03/2023	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Réparation sur matériel panier camion nacelle et carter broyeur	582,00
07/03/2023	SARL ARTEC CINEMAS	Séance cinéma du 26/01/2023 élèves école élémentaire	112,50
07/03/2023	TRAVAUX PUBLICS TAPHANEL CELINE	Frais de transport aller-retour tracteur avec épareuse	480,00
13/03/2023	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit matériel espaces verts Vallet.	56,89
13/03/2023	MANUTAN COLLECTIVITES	Poubelle plastique école maternelle.	215,57
13/03/2023	SARL BOUE FRERES	Petit outillage services techniques.	223,64
13/03/2023	SARL JARDIFLOR	Matériaux espaces verts + plants de fleurs Vallet.	185,20
13/03/2023	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel et location matériel services techniques	1 209,55

13/03/2023	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Chardès.	72,40
13/03/2023	L'ÉCHOPPE SARL	Sabots agents CUI restaurant scolaire.	136,80
13/03/2023	BIBLIOTHEQUE POUR L'ÉCOLE - PEMIF	Livres médiathèque.	22,75
13/03/2023	SARL JARDIFLOR	Plantes espaces verts Chardès.	75,00
13/03/2023	ATS CULLIGAN	Désinfection des résines gymnase.	202,80
13/03/2023	CONVIVIO PRO	Repas livrés en janvier écoles de Montendre, Chardès et Vallet	19 742,96
13/03/2023	CONVIVIO PRO	Repas livrés en février écoles de Montendre, Chardès et Vallet	9 928,23
13/03/2023	TRAVAUX PUBLICS TAPHANEL CELINE	Passage lamier bordure de route.	2 116,80
13/03/2023	LA TÊTE DANS LE GUIDON	Réparation vélo électrique police municipale.	53,00
13/03/2023	CINE DIGITAL NANTES BORDEAUX	Contrat maintenance billetterie cinéma 1er trim 2023	254,52
13/03/2023	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	136,62
13/03/2023	ASSOCIATION INTERMEDIAIRE V.I.E.	Mise à disposition 2 personnes surveillance inter classe école maternelle	402,30

Item : d'intenter au nom de la Commune toute action en justice ou de défendre la Commune dans toute action intentée contre elle dans les domaines suivants : 4° les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal :

18 janvier 2023 : Pourvoi formé devant le Conseil d'Etat contre l'arrêt de la Cour Administrative de Bordeaux annulant l'arrêt de délimitation du domaine public de la Fontaine de l'Essert en ce qu'il se base sur le fait que la Commune ne revendique pas la propriété du terrain compris entre le bâti de la fontaine et la limite physique du terrain de Monsieur Daniel FRADON.

Item : de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet :

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Charente Maritime et de la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative au réaménagement et à la requalification du secteur de la Place de la Paix :

Montant de l'opération : 17 360 € HT

Subvention Conseil Départemental : 50 % : 8 680 €

Banque des Territoires : 30 % : 5 208 €

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Nature du bien	Adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Renonc.	Date	Date départ
30/11/2022	habitation	30 rue des Brouillauds	AC 64	4 A 97 CA	155 000,00 €	X	06/12/2022	06/12/2022
02/12/2022	terrain nu	Lieu-dit La Douberie	BB 92, 93,94	30a 10ca	x	X	15/12/2022	20/12/2022
05/12/2022	Local commercial	1 rue des Brouillauds	AB N°132	01 A 11 CA	120 000,00 €	X	12/12/2022	13/12/2022
06/12/2022	habitation	Lieu-dit Châtaigniers	AS 799, 800	29 A 62 CA	160 000,00 €	X	06/12/2022	06/12/2022
07/12/2022	terrain nu	Lot 15 - Clos de la Mauve	090B 2086	15 A 65 CA	29 735,00 €	X	12/12/2022	13/12/2022
08/12/2022	Habitation	12 bis rue du Nord	AA N°160	6 A 67 CA	40 000,00 €	X	12/12/2022	13/12/2022
13/12/2022	Habitation	25 route de Blaye	AA n° 160	3 A 08 CA	170 000,00 €	X	19/12/2022	20/12/2022
19/12/2022	Habitation	4 rue des Jardins	AB n° 160, 161 et 162	42 A 91 CA	550 000,00 €	X	14/12/2022	29/12/2022
29/12/2022	Habitation	8 rue de l'Hôtel de Ville	AA 76	2 A 58 CA	135 000,00 €	X	02/01/2023	02/01/2023
29/12/2022	Habitation	12 rue de chez Malet	090B 242, 2008	36 A 26 CA	30 000,00 €	X	11/01/2023	17/01/2023
03/01/2023	Bâti sur terrain propre	5 rue de Saint Savin	AC 196	54ca	110 000 €	X	11/01/2023	12/01/2023
11/01/2023	Non bâti	12 rue du moulin buisson	AE 58 et 91	12a 80ca	13 000 €	X	17/01/2023	18/01/2023
23/01/2023	Bâti sur terrain propre	19 rue des Bruyères	AN 22	10a 20ca	190 000 €	X	25/01/2023	25/01/2023
23/01/2023	Bâti sur terrain propre	48 rue des Genêts	AE 34 ET 35	12a 40ca	149 000 €	X	25/01/2023	25/01/2023
27/01/2023	Bâti sur terrain propre	14 bis route de Vallet	AP 77	5a 23ca	105 000 €	X	02/02/2023	03/02/2023
27/01/2023	Bâti sur terrain propre	3 allée du Château	AA 23, 275, 279 et 338	72a 15ca	210 000 €	X	02/02/2023	03/02/2023
31/01/2023	Non bâti	avenue Sulz al Necker	AS 62, 63 et 64	93a 86ca	250 000 €	X	02/02/2023	03/02/2023
06/02/2023	*	29 route de	AP 27	10a 22ca	139 565 €	X	08/02/2023	09/02/2023

		Vallet						
09/02/2023	Non bâti	Lieu-dit Le Pas du Milieu	AM 16p	680	31 500 €	X	23/02/2023	24/02/2023
09/02/2023	Non bâti	Lieu-dit Le Pas du Milieu	AM 16p	680	28 000 €	X	23/02/2023	24/02/2023
09/02/2023	Non bâti	Lieu-dit Le Pas du Milieu	AM 16p	680	26 000 €	X	23/02/2023	24/02/2023
09/02/2023	Non bâti	Lieu-dit Le Pas du Milieu	AM 16p	680	45 000 €	X	23/02/2023	24/02/2023
20/02/2023	Bâti sur terrain propre	4 rue Goulebeneze	AC 98	521	163 000 €	X	03/03/2023	06/03/2023
24/02/2023	Non bâti	Lieu-dit Le Pas du Milieu	AM 105 & 106	18a50	75 000 €	X	03/03/2023	06/03/2023
03/03/2023	habitation	Les Richards	456A 328, 329, 330, 1066	9 902	250 000 €	X	10/03/2023	14/03/2023